

TENIR LA COMPTABILITÉ COURANTE DE SON ENTREPRISE AUTOGÉRÉE

Au delà d'être une obligation légale, la tenue de la comptabilité est la première étape pour avoir des données fiables et actualisées sur la situation économique de son entreprise et piloter ainsi efficacement. La constitution de ces données essentielles est souvent confiée à des prestataires externes.

Or, avoir dans son équipe une ou plusieurs personnes capables de fournir rapidement ces données peut être une vraie force. En outre, tenir sa comptabilité courante est un bon moyen de s'approprier les concepts et le vocabulaire du suivi de gestion.

Cette formation a pour but de donner des bases de comptabilité à des entrepreneurs ou des équipes en autogestion, d'en comprendre les principes généraux et de décider ensuite les tâches qui seront déléguées à une personne extérieure et celles qui seront réalisées en interne.

LES + DE LA FORMATION

- Des repères et une méthodologie issus de notre expérience de montage de plusieurs entreprises collectives
- Un pas de côté précieux pour lancer votre projet sur des bases solides

100%
de nos stagiaires
satisfaits ou
très satisfaits
par cette formation



CONTENU

1- Rôle de la comptabilité dans la gestion de l'entreprise :

- ▶ Distinction comptabilité et gestion
- ▶ Distinction compte de résultat et bilan
- ▶ L'expert-comptable : obligations et intérêt

2- Principes généraux de la comptabilité :

- ▶ Double écriture et lettrage
- ▶ Les différents journaux et le plan comptable (comptes généraux, comptes auxiliaires)
- ▶ Archivage des pièces comptables et saisie des opérations courantes
- ▶ Le choix du logiciel de comptabilité

3- Gestion de la caisse :

- ▶ Fonds de caisse, rouleaux de monnaie, dépôts chèques et espèces, outils de suivi...

4- Impôts commerciaux (TVA...) :

- ▶ Principes et obligations
- ▶ Méthode et périodicité

Mis à jour le 18 mars 2025

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- ▶ Identifier, collecter et archiver les différentes pièces comptables
- ▶ Saisir les écritures courantes
- ▶ Remplir les déclarations de TVA
- ▶ Décider les opérations faites en interne et celles déléguées au cabinet comptable

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques
Mise en application par binôme, notamment avec des exercices de saisie

MODALITÉS PRATIQUES

DATES : à retrouver sur le-grenade.fr

LIEU DE FORMATION : à Valence ou Lyon, dans une salle adaptée.

PUBLIC : toute personne qui souhaite mieux maîtriser la comptabilité de son entreprise actuelle ou future.

Prérequis : aucun.

FORMAT : en présentiel. 2 journées, de 9h à 17h (soit 14 heures de formation).

ACCESSIBILITÉ : cette formation peut être adaptée aux besoins des personnes handicapées. Faites-nous part de votre situation et de vos besoins, lors de votre prise de contact.

CONTACT

Elise Courouble
polepresta@le-grenade.fr
07 69 50 60 22

FORMATRICE



JULIE DAMON-LEYDIER

Co-fondatrice du Court-Circuit, Julie a aussi participé au lancement du Bieristan et du Grenade. Depuis, elle a obtenu un titre professionnel en comptabilité. Elle gère les paies, supervise la comptabilité des entreprises membres et les accompagne dans l'utilisation d'outils de suivi. Julie accompagne aussi les entreprises en création dans la mise en place des démarches administratives.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SUIVI

- Auto-évaluation
- Bilan oral et collectif
- Bilan écrit et individuel

TARIF : 850€ (nets de taxes) par personne.

Plus de 2 personnes de votre structure sont intéressées par cette formation ? Nous pouvons organiser cette formation en intra, à un tarif adapté. Contactez-nous.

FINANCEMENT :

Nos actions sont éligibles aux dispositifs de financement de la formation professionnelle continue (OPCO) ou de France Travail.

Nous souhaitons que cette formation soit accessible au plus grand nombre : si le tarif est un frein à votre participation, contactez-nous pour envisager ensemble une solution.